CHEMIN DE FER DIGUE
DE NYONS A ORANGE

LES HABITANTS DE LA VALLE DE L'EYGUE
A

MESSIEURS LES MEMBRES DU CONSEIL GENERAL DE VAUCLUSE.

Messieurs,

Le chemin de fer qui doit relier Nyons à Orange et desservir toute la vallée de l'EYGUE est appelé à rendre des services dont l'importance a été reconnue par le rapport présenté par M Goudareau, Conseiller Général, dans votre séance du 16 avril 1874. Ce Rapport dont les conclusions ont été adoptées à l'unanimité faisait ressortir que la construction de cette ligne qui, sur une longueur de 35 kilomètres, sera établie sur une digue longeant la rive droite de l'Eygue, présentera pour les populations riveraines le double avantage de les faire profiter de la voie ferrée et de les préserver des inondations de cette rivière dont les érosions enlèvent chaque année des quantités importantes de terres cultivables.

Ce projet d'après le rapporteur, se recommande en outre au Conseil général par cette considération, que son exécution serait en quelque sorte un dédommagement pour les agriculteurs de cette partie du département de Vaucluse, qui ont été si cruellement éprouvés par la perte brutale de leurs vignes, la dépréciation du prix de la garance et la maladie des vers à soie.

Aussi, reconnaissant l'utilité incontestable de ce tronçon et regrettant que l'absence d'une formalité recommandée par la loi, ne lui permit pas de prendre une décision dans cette session, le Conseil général a décidé à l'unanimité, que M le Préfet serait prié de faire les formalités nécessaires pour que le Conseil Général puisse, dans sa prochaine session, donner à cette question une solution définitive.

Ces formalités ayant été remplies, la question de la concession du chemin de Fer de Nyons à Orange s'est présentée de nouveau devant le Conseil Général dans sa session dernière avec un rapport favorable de M l'ingénieur en chef concluant à la concession des 20 kilomètres situés dans le département. A la suite d'une discussion dans laquelle une autre ligne s'est trouvée mêlée, vous avez renvoyé encore votre décision à une session suivante. Toutefois, reconnaissant l'urgence d'une solution, vous aviez fait de cette question, l'objet d'une session extraordinaire. Des circonstances, que nous n'avons point à apprécier, ne vous ayant sans doute pas permis de vous réunir, c'est donc dans la session qui va

s'ouvrir le 3 avril prochain que vous aurez à statuer sur la concession définitive de la partie du Chemin de Fer de Nyons à Orange qui se trouve dans le département de Vaucluse.

Il serait regrettable, à tous les égards, qu'un nouveau renvoi vint ajourner les espérances qu'avaient fait naître parmi nous l'exécution de cette ligne qui peut revendiquer un droit de priorité sur toutes celles dont la concession vous a été demandée.

Le projet qui vous est soumis remonte en effet à plusieurs années, et antérieurement à 1886 il était l'objet d'une demande renouvelée en 1871. le tracé qui s'arrêtait alors au pont d'Orange a été modifié depuis et aboutit à Orange, même, desservant plus directement la vallée de L'Eygue dans ses relations avec les villes d'Orange de d'Avignon. Par l'établissement de cette ligne, ces deux localités profitent de l'écoulement des produits de cette contrée qui ne comprend pas moins de 40 000 habitants appelés à se servir de cette voie ferrée.

Vous avez sans doute été frappés des avantages que présente, à ce point de vue, le Chemin de Fer de Nyons à Orange, pour le département dont les intérêts vous sont confiés; mais à cette considération si puissante s'en ajoute une autre qui a surtout milité en faveur de la décision que vous avez prise dans votre séance du 16 avril 1874. Nos communes, comme on vous l'a dit, ont cruellement souffert des ravages du Phylloxera, les vignes qui faisaient notre richesse sont complètement détruites aujourd'hui, les sol qu'elles occupaient est trop ingrat pour une autre culture, seule la partie formée par les atterrissements de L'Eygue est assez riche pour se prêter aux cultures les plus variées. C'est cette portion de notre territoire, Messieurs, qui se trouve exposée aux ravages des inondations de l'Eygue. Chaque année nos récoltes se trouvent en partie détruites et les érosions de la rivière enlèvent, graduellement, des portions importantes de terres cultivables et menacent ainsi de nous priver d'un terroir qui est à peu prés notre seule richesse aujourd'hui. La construction de la digue qui servira de support à la voie ferrée, en outre qu'elle nous assurera la jouissance tranquille de nos propriétés qui bordent l'Eygue, nous permettra de gagner sur le lit de la rivière plus de 400 hectares de terrain.

Il y a fort longtemps que l'utilité du Chemin de Fer de Nyons à Orange a été reconnue par toutes les communes de la vallée de l'Eygue, y compris celles qui, sans être desservies directement, se trouveraient rapprochées des voies ferrées par le fait de son exécution. En 1864, 67 communes prenaient déjà des délibérations en faveur de son établissement et le Conseil d'arrondissement de Nyons émettait à trois reprises différentes, des vœux favorables.

A la suite de la concession accordée en 1872, à MM Morette et Cie., par le Conseil général de la Drôme, du Chemin de Fer de Saint-Vallier à Nyons et de Nyons à orange, les propriétaires riverains se sont engagés à concourir en partie aux frais de construction de la digue. Cette combinaison a permis aux concessionnaires de renoncer à une subvention du département.

Dans sa délibération du 21 août 1873, le Conseil général de la Drôme, se faisant l’interprète du vœu des populations intéressées, exprimait le

désir que la décision à intervenir sur la demande du concessionnaire dans le département de Vaucluse ne fut pas ajournée.

Enfin, les termes de votre délibération du 16 avril 1874, nous donnaient droit de compter sur une solution aussi rapprochée que possible, puisque vous reconnaissiez en même temps que tout retard nous exposait à des pertes considérables par suite des inondations périodiques de la rivière.

Messieurs les Conseillers Généraux,

Les habitants de la vallée de l'Eygue sont persuadés que vous prendrez en considération les motifs qu'ils viennent de faire valoir en faveur du prompt établissement de la ligne de Nyons à Orange, et ils se croient en droit de compter, comme ils vous le demandent, sur la concession, dans la session d'avril prochain, de la partie du Chemin de Fer de Nyons à Orange, qui se trouve sur le territoire du département de Vaucluse. Comme le disait un de vos collègues, dans la dernière session, il y aurait un déni de justice à refuser plus longtemps cette concession dans les conditions où elle vous est demandée.